

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO
Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
1	Cadre stratégique Élaborer une stratégie clairement énoncée couvrant toute la gamme des produits de la FAO jusqu'en 2015 au minimum, qui soit comprise et ratifiée par tous les membres et univoque dans sa description des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs. Les programmes existants qui ne seraient pas repris dans le Cadre stratégique seraient éliminés à moins que les organes directeurs n'en décident autrement (7.1)		Organes directeurs Direction générale	Le projet de Cadre stratégique préliminaire et les divers éléments d'un Plan à moyen terme, fondés sur les recommandations du Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI (CoC-EEI) et de ses Groupes de travail, en consultation avec les organisations partenaires et le personnel, comprendront: <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs généraux; • les critères systématiques pour la définition des priorités et leur mise en application aux domaines de travail techniques (par exemple les thèmes prioritaires, les priorités du programme ainsi que les diverses stratégies régionales et nationales) • la définition précise des exigences des fins et des moyens, en étroite liaison avec une stratégie intégrée de mobilisation des ressources • le modèle de programme revu • les contributions des divers partenariats. La préparation de ces réalisations attendues dépend de la rapidité des recommandations communiquées par le CoC-EEI et ses groupes de travail, particulièrement en ce qui concerne les objectifs et les moyens, ainsi que les divers éléments des stratégies du Cadre stratégique.	1/1/08	31/8/08	En partie	1 000	Rép. Dir.	Préparatoire
2	Cadre stratégique - Identifier, en interaction étroite entre le secrétariat et les membres, un nombre limité de thèmes techniques prioritaires soutenant chacun un ou plusieurs objectifs des États Membres. Les thèmes devraient être ciblés, l'intégrer des activités de plaidoyer, des travaux normatifs et des initiatives de coopération technique et avoir une durée d'au moins six ans (trois exercices biennaux). Une fois le maximum atteint, de nouveaux thèmes ne seraient pas ajoutés sans avoir éliminé ceux existants (7.2)		Organes directeurs Direction générale	Voir 7.1 ci-dessus					Rép. Dir.	Préparatoire
3	Stratégie et priorités Les trois objectifs définis par les États Membres (éradication de la faim et de la malnutrition, contribution de l'agriculture au développement économique et social et gestion durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture) doivent être les objectifs ultimes présentés dans le cadre hiérarchique logique de l'analyse des objectifs et moyens pour la FAO (3.1)		Organes directeurs Direction générale	Voir 7.1 ci-dessus					Rép. Dir.	Préparatoire
4	Mobilisation des ressources Mettre en place une stratégie cohérente et dynamique de mobilisation des ressources sur la base des thèmes prioritaires et des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme (7.6)		Organes directeurs Direction générale	Une stratégie globale de mobilisation des ressources et son plan de mise en œuvre, incorporant les ressources du Programme ordinaire et extrabudgétaires, à l'appui des thèmes prioritaires convenus (recommandation 6.7). Son élaboration et sa mise en œuvre exigeront une action concertée de la part des différents services de l'Organisation chargés de mobilisation des ressources. L'échange politique avec les donateurs se concentrera sur les thèmes prioritaires et les paramètres convenus inclus dans les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme; la question des moyens nécessaires pour encourager les responsables décentralisés et pour leur déléguer davantage de responsabilités pour la mobilisation de ressources sera également évoquée. L'orientation générale de la stratégie dépendra des priorités fixées lors des travaux sur le Cadre stratégique de la FAO.	1/1/08	..8/08	Entièrement		Rép. Dir.	Préparatoire
5	Stratégie de partenariat									
6	Élargir la vision de la FAO pour lui permettre de peser sur la gouvernance dans le domaine de l'agriculture au XXIe siècle en renforçant les partenariats et les	Mettre au point à l'échelle de l'Organisation une stratégie de partenariat afin de: i) créer une meilleure culture du partenariat au sein de la FAO en en faisant l'une des modalités	Direction générale	Ces travaux préparatoires comprendront la définition des principes de l'engagement de la FAO vis-à-vis de ses partenaires, la portée de sa stratégie de partenariat et un plan d'action préliminaire pour sa mise en œuvre. Ils viseront également à faire le point des divers partenariats et arrangements existants, à	15/1/08	30/6/08	Non	55	Rép. Dir.	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
	alliances sur la base des avantages comparatifs et pour une plus grande efficacité et efficience (5.1)	de travail plutôt qu'une idée fugace et ii) encourager une approche plus stratégique et moins fragmentée pour la mise en place et l'évaluation des partenariats. Ces stratégies prendront également en considération un grand nombre de leçons générales tirées des partenariats de développement tentés au cours des dernières années.		passer en revue les acquis et à déterminer quels facteurs contribuent au succès des partenariats. Ils comprendront l'évaluation des informations en provenance du siège et du terrain; ils prendront également en compte les recommandations de l'Évaluation des partenariats et des alliances (2005). Ils constitueront le fondement du développement d'une nouvelle stratégie de partenariat, stratégie qui pourrait entraîner des modifications fondamentales quant au fonctionnement du Secrétariat et des organes directeurs de la FAO et à leurs relations externes.						
7	Stratégie de partenariat Intégrer plus largement les partenaires de la FAO aux processus des organes directeurs, y compris pour la mise au point d'accords pertinents et nécessaires au regard du rôle de gouvernance mondiale de la FAO (5.2)			Sujet traité par la recommandation 5.1					Complémentaire	Préparatoire
8	Gestion des connaissances									
9	Faciliter la mise en commun des connaissances et jouer un rôle au niveau des politiques pour s'efforcer d'équilibrer les intérêts entre la création de savoirs, qui relèvent souvent du domaine privé, et la mise à disposition des connaissances dans le domaine public, surtout pour les pays les moins avancés (3.3)	Mettre au point une vision stratégique axée sur des domaines spécifiques d'accès aux connaissances, en accordant une attention particulière aux questions suivantes: a) questions de propriété intellectuelle et besoins des pays les plus pauvres b) évaluation de la valeur des matériels et collaboration avec des moteurs de recherche pour faciliter le repérage des informations de qualité c) disponibilité de matériels dans des langues autres que l'anglais d) dialogue avec d'autres prestataires de services de coopération technique (y compris du secteur privé).	Organes directeurs Direction générale	Une stratégie interne de gestion des connaissances, avec un plan opérationnel. La stratégie et le plan opérationnel seront élaborés en fonction de l'évaluation des besoins tels que déterminés au sein de l'organisation ainsi qu'avec ses membres et partenaires externes. Des groupes de discussion et des ateliers seront organisés en fonction des besoins. Le plan opérationnel sera également lancé en fonction des fonds disponibles, aussi bien extrabudgétaires qu'issus du Programme ordinaire. Financement: contribution probable de SIDA (également pour le Renforcement des capacités).	1/1/08	31/10/08	En partie	250	Rép. Dir.	Mise en oeuvre
10	Promotion et communication									
11	Élaborer une véritable stratégie de communication et de promotion de l'Organisation en adoptant un processus plus collégial et en le soumettant à l'approbation des organes directeurs (3.4)	La stratégie devrait: a) mobiliser les ressources de l'ensemble de l'Organisation au service de campagnes ciblées b) faciliter la communication intégrée de messages plus détaillés et d'informations sur les politiques techniques en créant une convergence autour d'un nombre limité de thèmes ou d'objectifs centraux pour les activités de promotion, qui devraient dans toute la mesure possible coïncider avec les thèmes prioritaires d'ensemble de l'Organisation c) établir un solide partenariat avec les organismes basés à Rome pour envoyer des messages fondamentaux communs, en unifiant la Journée mondiale de l'alimentation, le TeleFood et le Programme des Ambassadeurs autour de cet objectif commun. (3.4.A) Voir également recommandations 5.4 et 5.10	Organes directeurs Direction générale	La stratégie et la politique de communication de la FAO seront révisées et mises à jour selon les indications données; le FIDA et le PAM élaboreront une stratégie conjointe de promotion, centrée sur la Journée mondiale de l'alimentation.	1/2/08	31/8/08	Non	25	Rép. Dir.	Mise en oeuvre
12		Décider s'il y a lieu de poursuivre et d'élargir les activités de promotion auprès du grand public en l'intégrant davantage à la stratégie globale de communication ou s'il faut les abandonner. Si la FAO devait élargir ses travaux dans ce domaine, il faudrait créer une fondation séparée de la FAO, libre des	Organes directeurs Direction générale	Des recherches seront conduites quant à la possibilité de créer une fondation indépendante chargée de la collecte de fonds auprès du grand public, au cas où il serait décidé de poursuivre cette activité.	1/2/08	31/4/08	Non	7	Complémentaire	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
		procédures administratives de la FAO et entièrement autonome financièrement après deux exercices biennaux. Si cette fondation n'a pas pleinement pris pied et n'est pas autonome après ces quatre années, le projet serait abandonné (3.4.B)								
13	Renforcement des capacités Formuler une stratégie de renforcement des capacités après avoir évalué les besoins et capacités de pays se trouvant à divers stades de développement et dans différentes régions du monde. Elle reconnaîtra que le renforcement des capacités en dehors des services gouvernementaux n'était pas un domaine où la FAO bénéficiait d'un avantage comparatif (3.24)		Direction générale	Deux principales réalisations attendues: 1) Une évaluation des besoins et des capacités au sein de 10 pays au plus, actuellement à divers stades de développement et situés en différents lieux géographiques afin d'identifier les contraintes et les défis auxquels ils sont confrontés, en concertation avec leurs gouvernements, universités, sociétés civiles, secteurs privés et donateurs. 2) L'élaboration d'une ébauche d'une stratégie globale et d'un plan opérationnel, consacrés au renforcement des capacités et tirant parti de l'évaluation des besoins et des consultations internes de 2007, tout en tenant compte des capacités politiques, structurelles et financières de la FAO et en tirant parti des diverses contributions de partenaires clés (par exemple le GCRAI). Cette stratégie soulignera les domaines au sein desquels la FAO dispose d'un avantage comparatif et couvrira les aspects politiques, institutionnels et particuliers du Renforcement des capacités.	1/1/08	1/11/08	En partie		Rép. Dir.	Mise en oeuvre
14	Collaboration avec les ONG Développer la collaboration avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales (5.8).		Direction générale	Les travaux préparatoires portant sur la collaboration de la FAO avec la société civile contribueront à l'élaboration d'un projet de stratégie de partenariat recouvrant les principaux éléments de cette collaboration y compris: 1. la création d'une base de données des OSC, 2. un inventaire des partenariats et accords existants, 3. l'établissement d'un mécanisme de diffusion des informations et des meilleures pratiques pour tous les personnels de la FAO, aussi bien au siège qu'au sein des bureaux décentralisés, 4. l'identification de domaines de collaboration avec les principales OSC dans des domaines thématiques et pour les activités de terrain, 5. la promotion des propositions relatives à la politique et aux projets de l'Organisation, ainsi que celle des analyses transversales et, finalement, 6. une revue des acquis et une analyse des meilleures pratiques.	1/1/08	1/5/08	Non	40	Rép. Dir.	Préparatoire
15	Collaboration avec le secteur privé Établir un cadre stratégique et politique clair permettant de travailler et de forger des partenariats avec le secteur privé, notamment avec les petites et moyennes entreprises (5.9).			Les travaux préparatoires portant sur la collaboration de la FAO avec le secteur privé contribueront à l'élaboration d'un projet de stratégie de partenariat recouvrant les principaux éléments de cette collaboration et consisteront en des activités similaires que celles entreprises pour les OSC (voir également la recommandation 5.8).	15/1/08	30/5/08	Non	25	Complémentaire	Préparatoire
16	Communication et promotion Préparer une stratégie institutionnelle de communication et de promotion en partenariat avec les principales parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des médias et d'autres organisations de contrepartie (5.10). Voir également recommandation 3.4.			Une stratégie de promotion commune sera élaborée en consultation avec le PAM et le FIDA et mettra l'accent sur la Journée mondiale de l'alimentation.	1/2/08	31/3/08	Entièrement		Rép. Dir.	Mise en oeuvre
17	Évaluation du risque et planification								Rép. Dir.	
18	Établir un plan de continuité des opérations dans le cadre de l'évaluation du risque et de la planification (8.20A)	Couvrir au minimum les activités de base sur les ressources humaines, l'état de paie, la gestion des bâtiments, les communications et les activités financières clés, y compris les comptes du terrain	Direction générale							
19	Statistiques et données de base									
20	Accorder une priorité nettement plus élevée à la fourniture de données de base et de statistiques. (3.5)	Réexaminer les besoins statistiques pour le XXIe siècle et déterminer la meilleure façon d'y pourvoir. Ce réexamen devrait être largement ouvert à la participation des usagers et commencer par les besoins d'information et examiner si les données peuvent être rationalisées ou s'il faut de nouvelles données, ou de nouvelles	Direction générale	La définition des éléments nécessaires afin de revigorer FAOSTAT par le biais d'un Groupe de travail interdépartemental et d'une évaluation exhaustive et indépendante de la totalité des travaux statistiques menés par la FAO, et tout particulièrement FAOSTAT. Cette évaluation considérera la pertinence et l'utilité de ces travaux statistiques à travers les différentes divisions qui les mènent. Elle examinera la capacité de la FAO à servir le meilleur intérêt de ses utilisateurs au sein des pays membres, en leur fournissant des données statistiques et en les aidant à renforcer leurs capacités, particulièrement celles institutionnelles. Le	1/2/08	30/9/08	En partie		Rép. Dir.	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
		agrégations de données.		rapport d'évaluation sera présenté devant le Comité du programme au mois de septembre 2008.						
21	Systèmes d'information et publications									
22	Fournir des ressources adéquates pour les systèmes d'information car il est fondamental de maintenir et de renforcer ces systèmes pour que l'Organisation puisse jouer son rôle (3.6)	Mettre à la disposition des pays les moins avancés une grande quantité de publications imprimées en raison des problèmes persistants que ces pays connaissent en matière d'accès à Internet et d'informatisation (3.6.A)	Direction générale	Il sera nécessaire de mettre sur pied des unités techniques afin de définir précisément quels seront les destinataires supplémentaires de chaque publication au sein des pays les moins avancés.	1/1/08	31/12/08	Non		Rép. Dir.	Mise en oeuvre
23		Approfondir les modalités de mise en œuvre de la politique linguistique: concorder un budget pour chaque langue pour que, dans le cadre de cette enveloppe, un groupe d'utilisateurs décide de l'affectation des fonds pour la traduction, en plus de la traduction des documents de réunion (3.6.B)	Direction générale	Une étude afin d'évaluer les options qui permettraient d'adopter une approche plus systématique à la question linguistique sur l'Internet, y compris via un système interne de gestion de contenu, une base de données offrant la traduction en plusieurs langues des textes et désignations les plus fréquemment utilisés, la mise en œuvre d'extensions d'AGROVOC compatibles avec le web, etc.	1/1/08	31/12/08	En partie		Rép. Dir.	Mise en oeuvre
24	Soutien à l'investissement Si le Centre d'investissement doit continuer à fonctionner, une nouvelle stratégie doit être rédigée en termes clairs pour préciser le rôle de l'Organisation dans l'aide apportée aux pays pour qu'ils puissent définir leurs propres priorités, approches et plans d'investissement notamment pour les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'objectif de la FAO devrait être d'établir des partenariats entre les pays, les IFI et d'autres donateurs pour améliorer les stratégies d'investissement et les politiques de mise en oeuvre (3.7)		Organes directeurs Direction générale	Formulation d'une stratégie de la FAO de soutien à l'investissement axée sur les moyens de faciliter la mobilisation de ressources accrues pour l'agriculture. Les travaux, commencé en novembre 2007, incluront de larges consultations avec les parties prenantes de la FAO, aux niveaux national et régional, les IFI et les donateurs bilatéraux, des institutions des Nations Unies sélectionnées, des ONG et des OCS et le secteur privé. La stratégie adoptera une vision à long terme et une perspective opérationnelle à moyen terme (de cinq à dix ans). L'orientation générale de la stratégie dépendra de la définition des priorités fixées dans le Cadre stratégique de la FAO et de la priorité accordée au soutien de l'investissement dans le secteur.	15/11/07	15/7/08	Non	250	Rép. Dir.	Préparatoire
25		De nouveaux accords avec les IFI devraient être conclus si le Centre d'investissement doit maintenir des relations avec elles et un soutien extrabudgétaire à long terme devrait être recherché pour compléter les affectations du budget ordinaire afin de fournir une assistance directe aux pays	Direction générale	La stratégie réexaminera la portée, le contenu et les modalités des accords coopératifs avec les IFI, notamment le resserrement des liens avec le FIDA et la Banque asiatique de développement, et soumettra des propositions spécifiques visant à redéfinir ces accords. Elle proposera également de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour les travaux de préparation des programmes et des projets et le renforcement des capacités dans la planification de l'investissement. La mise en oeuvre des changements proposés dépendra de la volonté des IFI de renégocier profondément les accords coopératifs et des conclusions de la stratégie concernant la pertinence des arrangements de partage des coûts et, le cas échéant, de l'allocation de ressources suffisantes au partage des coûts.	15/1/08	15/7/08			Rép. Dir.	Préparatoire
26		Appliquer des approches intégrées allant au-delà du Centre d'investissement et ses modalités actuelles de fonctionnement. Il faudra notamment accorder une attention prioritaire aux besoins à plus long terme des pays en particulier en ce qui concerne les possibilités et les contraintes d'ordre technique ou liées aux politiques économiques, sociales et institutionnelles qui influent sur le potentiel d'investissement	Direction générale	La stratégie examinera les moyens de resserrer le lien entre les capacités techniques de la FAO et les activités opérationnelles menées par le Centre d'investissement avec les IFI, notamment la Banque mondiale. Des propositions spécifiques seront soumises en vue de renforcer l'engagement de la Banque mondiale dans les activités liées aux politiques d'investissement réalisées en amont et les stratégies d'assistance aux pays. Elles recommanderont notamment de compléter les activités opérationnelles liées à la préparation des projets et des programmes dans certains pays et d'appuyer le renforcement des capacités en matière de planification des investissements. Les propositions dépendront de l'analyse de l'importance des capacités exigées dans différents types de pays dans diverses régions, de la reformulation des accords coopératifs et de la disponibilité des ressources du programme ordinaire pour cette tâche.	15/1/08	15/7/08			Rép. Dir.	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
27		Agir au niveau politique pour instaurer une collaboration forte avec le FIDA afin de lui fournir des contributions au plan technique et en matière de politique ainsi que les compétences et la présence de la FAO dans les pays pour permettre au FIDA de devenir un partenaire stratégique des pays (3.7.A)	Direction générale	Le partenariat entre la FAO et le FIDA, concrétisé par le soutien du Centre d'investissement aux activités d'investissement du FIDA, s'est considérablement développé depuis la préparation de l'EEI. La stratégie examinera les moyens de renforcer ce partenariat et soumettra des propositions spécifiques. La mise en oeuvre des propositions dépendra des conclusions de la stratégie concernant la pertinence des arrangements de partage des coûts et, le cas échéant, de l'allocation de ressources suffisantes pour le partage des coûts.	15/1/08	15/7/08			Rép. Dir.	Préparatoire
28		Comme les prêts de la Banque mondiale à l'agriculture continuent à augmenter, lier les partenariats de la FAO au niveau national aux possibilités de prêt de la Banque (3.7.B)	Direction générale	La stratégie examinera les moyens de fournir une approche intégrée pour soutenir l'investissement au niveau du pays. Elle inclura des propositions sur le renforcement des capacités en matière de planification de l'investissement au niveau national, notamment en matière d'analyse institutionnelle, sociale et économique, et sur les moyens de mesurer l'efficacité de l'aide et la gestion de l'assistance externe. Ces propositions dépendront des accords conclus avec la Banque mondiale dans les pays ciblés et des ressources du programme ordinaire pour financer les activités de renforcement des capacités.	15/1/08	15/7/08			Rép. Dir.	Préparatoire
29		Établir des relations stratégiques appropriées avec la Banque africaine de développement, qui compte étendre considérablement son rôle dans l'agriculture et le développement rural de l'Afrique (3.7.B)	Direction générale	Le Centre d'investissement a un accord de coopération avec la Banque asiatique de développement depuis plus de vingt-cinq ans. La stratégie soumettra des propositions visant à resserrer ce partenariat, notamment dans le contexte de la mise en oeuvre du Programme global de développement de l'agriculture africaine, et à renforcer la coopération du Centre d'investissement avec la Banque asiatique de développement concernant les activités liées aux politiques d'investissement effectuées en amont et les programmes de stratégie par pays de la Banque asiatique de développement. Elle inclura des propositions sur le renforcement des capacités en matière de planification de l'investissement au niveau national, notamment en matière d'analyse institutionnelle, sociale et économique, et sur les moyens de mesurer l'efficacité de l'aide et la gestion de l'assistance externe. Ces propositions dépendront des accords conclus avec la Banque mondiale dans les pays ciblés et des ressources du programme ordinaire pour financer les activités de renforcement des capacités.	15/1/08	15/7/08			Rép. Dir.	Préparatoire
30		Recruter du personnel expérimenté ayant les compétences voulues de manière à maintenir la qualité des contributions de la FAO aux investissements dans les zones émergentes qui créent de l'emploi par une augmentation de la valeur ajoutée et au travail qui se fait en amont en matière de politiques d'investissement et de mobilisation des bailleurs de fonds (3.7.C)	Direction générale	Les groupes thématiques participant à la formulation de la stratégie identifieront de nouveaux domaines d'activités incluant les chaînes de valeur, le conseil en amont en matière de politique, les infrastructures, l'efficacité de l'aide et la gestion des fonds publics. Les propositions incluront des recommandations sur la nature des compétences du personnel du Centre d'investissement, les priorités en matière de recrutement, la formation et sur l'utilisation de consultants. Les propositions dépendront des changements apportés aux politiques de ressources humaines en vue d'introduire davantage de souplesse dans le recrutement de personnels et de consultants, le paiement d'honoraires attractifs et compétitifs et la programmation biennale pour faciliter l'utilisation de personnel technique de la FAO.	15/1/08	15/7/08			Rép. Dir.	Préparatoire
31	Soutien dans les situations d'urgence									
32	Accorder une priorité élevée aux activités réalisées par la FAO dans les situations d'urgence. (3.8)	Formuler et faire approuver par les organes directeurs une stratégie globale pour définir et obtenir un mandat clair sur les fonctions d'intervention d'urgence qui sont l'un des atouts de la FAO. Une telle stratégie devrait être dynamique et être réexaminée périodiquement par les organes directeurs. Il faudrait se concentrer sans équivoque sur les grandes urgences pour lesquelles la FAO peut intervenir en partenariat avec des tiers et optimiser ses avantages comparatifs.	Organes directeurs Direction générale	La formulation d'une stratégie centrée sur les moyens d'exploiter les atouts comparatifs potentiels et réels de la FAO en ce qui concerne la protection et la restauration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existences dépendant de l'agriculture. Les travaux seront orientés par un groupe de base composé de membres de la FAO. Des parties prenantes, notamment des donateurs, des institutions de l'ONU et des ONG seront consultées. Les résultats seront validés par un groupe de référence de parties prenantes, des consultations avec les représentants permanents et des réunions de personnel. Une vision à long terme et une perspective opérationnelle à moyen terme seront adoptées, à un horizon de 5 à 10 ans, qui tiendront compte des réalisations, des recommandations des évaluations, des tendances déterminantes (dans les conflits, les catastrophes, les organismes nuisibles transfrontières; dans les allocations de fonds; dans les capacités des gouvernements et des institutions d'exécution), et des capacités techniques pertinentes de la FAO. L'orientation générale de la stratégie dépendra du cadre stratégique de la FAO.	15/1/08	30/7/08	Non	100	Rép. Dir.	Préparatoire
33		Poursuivre l'élargissement des capacités de la FAO dans le domaine de la gestion des urgences dues aux ravageurs des plantes (en particulier les acridiens) et renforcer la capacité actuelle en matière de maladie animale	Organes directeurs Direction générale	Les résultats des examens et des évaluations des travaux de la FAO, de la capacité de gestion des urgences phytosanitaires, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales ont conduit à l'adoption de changements qui sont soit mis en oeuvre soit planifiés. En 2007, le Comité du programme a approuvé les recommandations de l'évaluation de la campagne anti-acridienne la plus récente. En 2007 également, la structure organisationnelle du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) a été	15/1/08	30/7/08	Entièrement		Rép. Dir.	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
				examinée puis réorganisée en 2008 afin qu'il puisse fournir rapidement des prestations de qualité. Les mesures adoptées sont conformes à la recommandation de l'EEI.						
34		Il faut examiner systématiquement les rôles de la FAO dans le domaine des urgences (de la mobilisation des ressources à l'exécution en passant par la planification et la coordination) afin d'en évaluer l'efficacité et l'impact tout en tenant compte de leur interdépendance. Les domaines où des améliorations sont nécessaires sont les procédures opérationnelles, l'engagement des ressources humaines nécessaires et le recours aux fonctionnaires et consultants, la priorité accordée aux urgences de grande envergure et les informations sur les bénéficiaires, le ciblage et l'utilisation qui est faite des produits de la FAO, et les demandes de financement appelant une aide différenciée pour assurer la durabilité.	Organes directeurs Direction générale	Suite à une demande du Conseil en 2007, le Service de l'évaluation organise une évaluation de la capacité opérationnelle de la FAO dans les opérations de secours d'urgence, de la conception au suivi et à l'évaluation. Les questions abordées concernent la gestion des risques, les systèmes de gestion, la gestion des ressources humaines et les capacités en la matière, les achats, la comptabilité, les paiements, l'établissement de rapports financiers, les partenariats, l'adéquation des systèmes de contrôle, l'estimation des coûts et le financement de l'appui aux opérations. Un rapport final et une réponse de la direction ont été présentés au Comité du programme en septembre 2008. Les résultats présentés sont le fruit de l'examen détaillé de tous les aspects de la gestion et de l'administration de l'Organisation (recommandation 8.1).	15/1/08	30/9/08	Non	250	Rép. Dir.	Préparatoire
35	Production végétale et protection intégrée									
36	Mettre au point un programme plus étoffé sur la nutrition des plantes et l'horticulture urbaine et périurbaine à petite échelle, ou, après une certaine période, mettre fin au programme (3.10).	Les activités du Service des cultures et des herbages et du Service des semences et des ressources phytogénétiques devraient être fusionnées afin d'améliorer les synergies et d'utiliser plus efficacement les ressources (3.10.A)	Organes directeurs Direction générale	AGP a conçu un programme amélioré et intégré de production et de protection des plantes. La mesure la plus immédiate sera de mettre en oeuvre le changement en décloisonnant les structures et en déléguant davantage de pouvoirs aux équipes de travail afin que la Division puisse réagir plus rapidement et avec davantage de cohérence à la demande tout en assurant une meilleure coordination entre l'assistance technique et les options politiques et stratégiques.	7/1/08	12/2/08	Entièrement		Complémentaire	Mise en oeuvre
37	Élevage									
38	Une augmentation importante des ressources est justifiée et les activités relatives à l'élevage méritent d'être concentrées dans un petit département distinct (3.11.A)	Cibler le travail, comme condition préalable, sur les domaines suivants: a) politiques sectorielles et gestion en faveur des pauvres, b) santé animale (incidences sur les pauvres, les économies nationales des pays en développement et les risques pour la santé animale et humaine à l'échelle planétaire), c) questions ayant trait à l'élevage et à l'environnement.	Organes directeurs Direction générale	AGA prendra rapidement des mesures pour refondre le programme d'élevage en se concentrant sur les axes prioritaires proposés par l'EEI. Le programme d'élevage pourra ainsi s'adapter à l'évolution constante des facteurs évolutifs externes que sont l'explosion de la demande, la pénurie croissante de ressources, la mondialisation de l'économie alimentaire, l'appauvrissement continu de la biodiversité, la dichotomie qui se creuse entre les petits et les grands producteurs, l'aggravation du risque biologique et les défaillances croissantes des institutions.	Immédiate	Immédiate	Entièrement		Complémentaire	Mise en oeuvre
39	Soutien institutionnel au développement agricole									
40	Établir des politiques d'ensemble attribuant la priorité aux relations institutionnelles qui optimisent les points forts des secteurs public et privé et des ONG, l'utilisation de nouveaux médias s'il y a lieu et l'instauration de partenariats forts (3.17)	Compte tenu des efforts récents déployés par la FAO pour travailler de manière plus intégrée au développement du secteur agroalimentaire (et sous réserve de la disponibilité de ressources) ce programme devrait être poursuivi pour une durée de trois-quatre ans, puis une évaluation indépendante rigoureuse devrait être réalisée. La FAO devrait veiller à ce que ses efforts s'intègrent avec ceux du FIDA, du BIT, de l'ONUDI et du CCI en accordant une attention particulière à l'Afrique afin de réaliser un grand programme sectoriel commun sur les agro-industries. Concentrer les travaux sur les mesures favorisant la création d'emploi et de revenu, y compris le financement, le régime fiscal, l'accès aux marchés et les normes (commerce équitable, agriculture biologique, protection des travailleurs, surtout des enfants). Si l'évaluation précitée constate qu'il n'existe pas de stratégie claire et de programme conjoint, ce domaine d'activité devrait être	Direction générale	Cette recommandation met l'accent sur une meilleure intégration interne et externe des travaux relatifs au développement du secteur agro-industriel. Une action rapide sera conduite pour réaliser une « intégration plus poussée », comme suit : (1) un processus de consultation interne définira les compétences de base qui existent en matière d'agro-industries dans l'Organisation, précisera l'avantage comparatif de chaque région et spécifiera les biens publics mondiaux qui peuvent être produits – un rapport de synthèse sera publié (du 21 janvier au 21 mars); (2) donnant suite au Forum mondial sur les agro-industries (du 8 au 11 avril), un atelier technique interinstitutionnel sera organisé en vue d'élaborer un « programme sectoriel conjoint sur les agro-industries ». Cet atelier permettra de définir le niveau d'engagement des différentes institutions dans le programme conjoint ainsi qu'un calendrier d'élaboration et d'exécution du programme [28 avril -1 ^{er} août].	21/1/08	1/8/08	Entièrement		Rép. Dir.	Mise en oeuvre

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
		abandonné (3.17.C).								
41	Nutrition									
42	Évaluer de façon plus systématique et différenciée les besoins des pays membres en développement en matière d'appui aux politiques économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles. Une plus grande clarté à ce sujet permettrait aussi d'intensifier les partenariats et de mieux répartir les tâches dans tous les aspects de la formulation de politiques, notamment avec l'IFRI et les organismes internationaux de produits (3.18)	Accorder une attention accrue à la nutrition comme partie intégrante des politiques alimentaires et de réduction de la vulnérabilité alimentaire, en mettant davantage l'accent sur la compréhension des causes profondes de la malnutrition et de la sous-alimentation. Les activités nutritionnelles devraient être pleinement intégrées aux politiques; mettre fin aux travaux sur les jardins familiaux qui sont désormais réalisés par de nombreuses organisations; considérer que l'éducation et la nutrition dans les écoles et la nutrition communautaire peuvent être mieux réalisées par d'autres organisations, en particulier l'UNICEF; mettre un terme à d'autres travaux sur la composition des aliments (3.18.A).	Direction générale	Les actions rapides consisteront à: (1) examiner le niveau d'intégration de la politique de nutrition dans la politique de l'agriculture et de l'alimentation définie par AG et d'autres départements (ES, FI, FO) en vue d'améliorer l'intégration aux niveaux du Siège et du terrain (national, sous-national et régional) (2) faire mieux connaître les outils et matériaux récemment produits qui soulignent les causes profondes de la malnutrition et de la sous-nutrition; (3) cesser de promouvoir le jardinage et à établir des liens avec les ONG actives dans ce domaine en s'appuyant sur les travaux d'AGN sur la diversification des régimes alimentaires et la prévention contre les carences en micronutriments; (4) demander un examen des travaux des Nations Unies sur l'éducation nutritionnelle dans les écoles pour préciser l'avantage comparatif de la FAO; (5) interrompre les activités nutritionnelles au niveau de la communauté et se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles; (6) interrompre les activités effectuées au niveau du pays sur la composition alimentaire, mais continuer à jouer un rôle de premier plan dans INFOODS, le renforcement des capacités et le conseil scientifique.	15/1/08	15/5/08	En partie	20	Complémentaire	Préparatoire
43	Intégration des considérations de parité hommes-femmes et habilitation des femmes									
44	Intégrer pleinement le Plan d'action sur la parité hommes-femmes au cycle de programmation de la FAO et établir des apports spécifiques dans ce cadre (3.19)	Attribuer à la parité hommes-femmes un certain rang de priorité dans l'attribution des fonds réservés à l'action interdisciplinaire et à l'action visant à favoriser la réalisation des trois objectifs des pays membres (3.19.A).	Organes directeurs Direction générale	Traité au point PE 5BS02, Appui à une action multidisciplinaire	1/1/08	31/3/08	Entièrement		Rép. Dir.	Mise en oeuvre
45		Pour les coordonnateurs chargés de la parité hommes-femmes, il faudrait prévoir des critères de sélection et un mandat clair inclus dans la description d'emploi ainsi que l'expérience nécessaire (3.19.B).	Direction générale	Critères de sélection et mandat de tous les centres de coordination.	1/1/08	31/12/08	Entièrement		Rép. Dir.	Mise en oeuvre
46		La formation en matière de parité hommes-femmes et d'habilitation des femmes devrait bénéficier d'une priorité renouvelée en accordant une priorité particulière aux représentants de la FAO et aux coordonnateurs chargés de la parité hommes-femmes (3.19.C).	Direction générale	Formation approfondie de représentants régionaux de la FAO et de fonctionnaires sélectionnés des bureaux régionaux et sous-régionaux; réunions périodiques avec les représentants régionaux de la FAO pour appuyer la généralisation de la parité aux niveaux régional et sous-régional; formation pour les centres de coordination sur la parité; formation adaptée aux besoins des divisions; formation au suivi et à l'évaluation, dans le respect de la parité, des réalisations des entités de programme.	1/4/08	En cours	Non	320	Rép. Dir.	Mise en oeuvre
47		Étudier les possibilités d'une intensification des partenariats avec d'autres organisations (3.19.D).	Direction générale	Partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, des banques de développement et des ONG internationales.	1/1/08	31/12/08	Entièrement		Complémentaire	Mise en oeuvre

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; non; partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
48	Environnement et ressources naturelles: Accorder clairement la priorité aux questions liées au changement climatique pour lesquelles la coopération entre les unités, les partenariats externes et la définition des rôles sont particulièrement importants (3.20).			Voir les sous-composants donnant lieu à une action.						
49		Fournir une assistance en matière de politiques, de législation et de renforcement des capacités en relation avec les accords internationaux de la FAO et autres (3.20.C).	Direction générale	Répondant aux vœux formulés lors de la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO, des réunions d'experts sur le changement climatique et la bioénergie se tiendront entre janvier et mars 2008, et deux consultations de parties prenantes axées sur les organisations de la société civile et le secteur privé auront lieu en février et mars 2008. Les réunions d'experts et les consultations de parties prenantes seront suivies par une conférence à haut niveau sur la sécurité alimentaire dans le monde et les défis posés par le changement climatique et la bioénergie qui se tiendra du 3 au 5 juin 2008. La Conférence à haut niveau sera tenue informée par les travaux entrepris et les résultats obtenus lors des réunions d'experts et des consultations de parties prenantes.	1/12/07	31/8/08	En partie	2000	Complémentaire	Mise en oeuvre
50		La biodiversité des cultures et l'accès à cette biodiversité devraient rester une priorité. Toutefois les points forts de la FAO et le poids relatif des activités concernant la biodiversité des races animales autochtones sont moins évidents (3.20.D).	Organes directeurs Direction générale	Comme prévu dans le Programme de travail pluriannuel de la CRGAA: - préparation du projet de rapport, actualisé, sur l'État mondial des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et présentation à la prochaine session de la Commission ; - préparation d'un plan proposé de mise à jour du Plan d'action mondial glissant à soumettre, pour examen, à la Commission à sa prochaine session ; - préparation de documents d'analyse et d'information sur l'accès et le partage des bénéfices apportés par la biodiversité à l'alimentation et l'agriculture et tenue de consultations avec les Membres, les parties prenantes pertinentes et les communautés d'utilisateurs. La Conférence de la FAO, à sa trente-quatrième session, a salué et adopté le Plan de travail pluriannuel de la CRGAA (résolution de la Conférence de la FAO, décembre 2007). En ce qui concerne la biodiversité des animaux domestiques, la Conférence de la FAO a exprimé sa satisfaction concernant la qualité des travaux de la Conférence technique internationale d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les considérant comme une contribution importante de la FAO au cadre institutionnel mondial en matière de biodiversité agricole ; la Conférence de la FAO a demandé à la CRGAA de superviser et d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques adopté par la Conférence d'Interlaken, et de communiquer à la session 2009 de la Conférence de la FAO les mesures de suivi adoptées.	1/2/08	1/10/08	En partie	400	Rép. Dir.	Mise en oeuvre
51	Les partenariats avec le PNUE et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) pourraient permettre de faire progresser plus rapidement les travaux de la FAO dans ces domaines.	Direction générale	(1) Création d'un mécanisme de programmation au sein de la Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie (NRC) visant à assurer la coordination à long terme et la mobilisation de ressources liées aux questions d'environnement et de ressources naturelles, notamment le changement climatique et la bioénergie, en faisant notamment référence au FEM. Ce mécanisme exigera un groupe de base de fonctionnaires spécialisés au sein de la division, directement en contact avec le personnel compétent d'autres unités techniques pour la mise en œuvre. (2) Renforcement des capacités de la division susmentionnée en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en intégrant, dans une unité fonctionnelle, les activités de CRGAA/ NRDC ; facilitation et supervision de la coopération entre la FAO et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux traitant de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, notamment avec la Convention sur la diversité biologique. Cette intégration permettra d'améliorer la coopération avec le PNUE/CDB, la coopération entre départements, la coopération et la coordination avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques, de renforcer le rôle de la sécurité alimentaire dans les forums sur la biodiversité et de créer des capacités dans les domaines de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.	1/2/08	1/11/08	Non	250	Complémentaire	Mise en oeuvre	
52	Technologies de production, transferts et essais pilotes Souligner l'avantage comparatif important de l'Organisation dans le domaine des incidences de la technologie sur les politiques et réduire l'attention accordée au développement et au transfert de technologies et aux initiatives pilotes afin de porter une attention accrue à l'appui									
53		Utiliser de manière très sélective les projets pilotes lorsqu'ils répondent à une lacune avérée, lorsque l'attente de la part des décideurs est particulièrement forte après la fin du projet pilote, et lorsque les conditions sont réunies pour un élargissement éventuel des éléments qui ont fait leurs preuves pendant la phase pilote (3.21.B).	Direction générale	Les PSSA nationaux lancés depuis 1994 sont axés sur des activités pilotes qui servent à préparer les programmes à plus grande échelle. Cent cinq pays ont participé. Les projets PSSA pilotes ont rempli leur rôle sont transformés en programmes nationaux pour la sécurité alimentaire (PNSF) dans plus de quarante pays, la FAO contribuant à leur formulation. De nombreux pays ont intégré les réalisations des PNSF dans d'autres activités nationales du secteur agricole. Tous les projets PNSF pilotes seront terminés en 2008. Les études d'impact sont conduites dans des pays sélectionnés et seront achevées en 2008.	1/1/08	1/12/08	Entièrement		Complémentaire	Mise en oeuvre

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
54		Combiner le programme spécial pour la sécurité alimentaire à un grand programme d'activité de l'Organisation visant à accroître la production, les emplois et les revenus dans l'agriculture compte tenu des leçons qui seront tirées des évaluations portant sur les programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire. Mettre fin aux projets isolés du TeleFood et utiliser les ressources obtenues lors des activités de collecte de fonds du TeleFood pour soutenir des domaines d'activité important. (3.21.C).	Organes directeurs Direction générale	Les PSSA sont transformés en programmes nationaux pour la sécurité alimentaire (NPSF). Basés sur une « double approche », ils assurent un accès économique et physique à l'alimentation. Réalisations : Programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire (PNSF/PRSF) transformés en orientation programmatique plus large de l'Organisation. 2. Un certain nombre de PNSF/PRSF élargis sont formulés, examinés et approuvés avant la fin 2008. 3. Une procédure d'évaluation et de suivi est créée au sein des PNSF aux fins d'établissement de rapports au Comité pour la sécurité alimentaire avec l'appui de la FAO/TCOS en matière de coordination. 4. Les projets de terrain TeleFood sont intégrés dans les initiatives nationales afin d'assurer un appui sur le plan technique et du suivi. Conditions à remplir : Le point 1 est soumis à l'approbation des Organes directeurs. Les points 2 et 3 exigeront un soutien extrabudgétaire car l'allocation du programme ordinaire ne sera pas suffisante pour couvrir tous les coûts des activités prévues en 2008.	1/1/08	1/12/08	En partie	500	Complémentaire	Préparatoire
55	Politique et stratégie									
56	Concentrer les capacités de l'Organisation sur les moyens d'existence et l'accroissement du bien-être économique et social dans le sillage immédiat de son action de plaidoyer concernant l'élaboration des politiques (3.23)	Exploiter, pour les activités relatives aux politiques, un atout de la FAO qui est de pouvoir mettre en présence des experts techniques, des économistes et des sociologues (3.23.B)	Direction générale	S'appuyant sur des efforts présents et passés, lancer la préparation d'une stratégie visant à réduire la fragmentation des activités de politique dans l'Organisation, y compris des mécanismes (domaines thématiques, modalités de financement), et à coordonner les travaux d'analyse des politiques à l'aide apportée aux pays en matière de politiques.	1/1/08	31/8/08	Entièrement		Complémentaire	Préparatoire
57		Résoudre le problème de la fragmentation des activités relatives aux politiques. Les politiques touchant aux pêches, aux forêts et à l'élevage devraient continuer d'être traitées séparément, pour préserver l'intégration étroite dans leur secteur respectif (3.23.D)	Direction générale	Voir ci-dessus (3.23B)					Complémentaire	Préparatoire
58		Intégrer la nutrition aux activités relatives aux politiques alimentaires et s'attacher à mieux comprendre les causes profondes de la malnutrition et de la sous-alimentation (3.23.E)	Direction générale	Voir ci-dessus (3.23B)					Complémentaire	Préparatoire
59		Reconnaître les représentants de la FAO en tant que principaux interlocuteurs des pays sur les questions relatives aux politiques et les équiper en conséquence (3.23.G)	Direction générale	Mise en oeuvre d'un programme de formation intensive à l'élaboration de politiques pour les représentants régionaux de la FAO (sur la base de l'exercice pilote effectué en 2007).	1/1/07	31/12/08	Non	400	Complémentaire	Mise en oeuvre
60	Activités conjointes avec l'AIEA Vu les contraintes budgétaires actuelles, cesser les allocations de ressource à ces activités conjointes (3.13)		Organes directeurs Direction générale	Le Directeur général de la FAO a écrit au Directeur général de l'AIEA, lui donnant un délai de douze mois pour dissoudre la Division conjointe et mettre au point un nouvel arrangement coopératif. Les Membres disposent d'une certaine latitude de décision concernant cette recommandation et la mise en oeuvre qui en résultera.	29/11/07	30/11/08	Entièrement		Complémentaire	Préparatoire
61		Lorsqu'il existe de fortes synergies, ces activités conjointes peuvent toutefois être reprises sous forme de partenariats dans le cadre des programmes correspondants de la FAO. Voir également recommandations 3.11.B et 6.11	Organes directeurs Direction générale	Une collaboration intense sera établie dans les domaines qui présentent une grande synergie avec les activités normatives de la FAO. Le programme pilote couvrant ces domaines recevra une priorité spéciale afin que les liens avec les programmes respectifs de la FAO soient renforcés.	15/1/08	31/12/08	En partie		Complémentaire	Préparatoire
62	Pêches									
63	Des ajustements sont encore possibles mais, dans le cadre des activités de la FAO, les Pêches devraient bénéficier d'une priorité accrue dans l'affectation des ressources. Cela exigera une décision raisonnée des organes directeurs au sein desquels peu de représentants gouvernementaux proviennent directement du secteur des pêches (3.15)	Élaborer une stratégie cohérente pour les activités dans le secteur des pêches, axée sur la formulation de politiques intégrées et sur les besoins en matière de données à l'échelle mondiale. Le concept du poisson de « l'eau à la table » devrait jouer un plus grand rôle dans le développement des moyens d'existence en créant des emplois en dehors des activités de capture, dans la pisciculture et la production à valeur ajoutée. Le travail de la FAO ne doit pas porter sur la technologie de détail mais sur les systèmes, la législation et les approches qui soutiennent ce processus de développement, tout en sauvegardant la	Organes directeurs Direction générale	La FAO a engagé l'élaboration d'une stratégie complète pour les pêches et l'aquaculture en 2005, dans le cadre d'un vaste exercice de planification stratégique. Après une première phase à l'échelle départementale, suivie d'une deuxième phase à l'échelle divisionnaire (2005-2006), complétée par des travaux supplémentaires et des réflexions sur des groupes spécifiques de questions (2006-2007), le processus devrait être achevé et mis au point d'ici à la fin de 2008, avec la synthèse et l'intégration des résultats de l'ensemble de l'exercice. Ces résultats devraient être présentés au Comité des pêches en 2009 afin qu'il donne des indications supplémentaires et qu'il examine les moyens de mettre en pratique cette stratégie.	2005	31/3/09	Entièrement		Rép. Dir.	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
		justice sociale, la santé et l'environnement								
64	Forêts									
65	Accorder une priorité légèrement supérieure aux forêts dans les allocations d'ensemble des ressources (3.16)	Élaborer une stratégie, comme décidé lors de la dernière session du Comité des forêts, pour faciliter une approche intersectorielle plus intégrée et mettre l'accent, de manière continue mais sélective sur les partenariats. Les activités devraient être présentées sous forme de cadre logique correspondant aux trois objectifs du Cadre stratégique et il conviendrait de définir les principaux domaines où seraient concentrées les ressources parmi les priorités d'ensemble du programme.	Organes directeurs Direction générale	Comme l'a demandé le Comité des forêts en 2007 et ainsi que l'a recommandé l'EEI, la FAO a lancé un processus consultatif visant à définir ses priorités stratégiques en matière de forêts. D'abord, les fonctionnaires de la FAO ont été invités à identifier des domaines d'avantage comparatif pour l'Organisation, les besoins récents des Membres et l'impact de la stratégie de 1999 de la FAO en matière de forêts. Un document de travail sur les premiers éléments d'une stratégie forestière pour la FAO a ensuite été préparé. Il est actuellement distribué aux responsables des organisations forestières nationales, pour examen aux réunions des six Commissions régionales des forêts en 2008 et il est disponible sur le site web de la FAO, de sorte que le public puisse formuler des commentaires. En 2008, un projet de stratégie sera ensuite formulé et affiné sur la base des apports. Les débats avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres partenaires essentiels renforceront encore la collaboration externe. Les différentes sources d'apport fourniront une base solide permettant la préparation d'un projet de stratégie de la FAO relatif aux forêts qui serait communiqué aux Membres pour observations, amendements, puis approbation à la session de 2009 du Comité des forêts.	1/12/07	31/3/09	Entièrement		Rép. Dir.	Préparatoire
66	Élevage									
67	Redoubler d'efforts pour établir des partenariats même si les activités de la FAO dans ces domaines ne doivent pas ralentir dans l'attente d'une manifestation d'intérêt de la part d'éventuels partenaires (3.11.B)	Cesser de financer la plupart des activités de la Division mixte FAO/AIEA relatives à l'élevage. Si nécessaire, nouer un partenariat en dehors de la Division mixte pour élaborer les kits Elisa. Voir également recommandations 3.13 et 6.11	Organes directeurs Direction générale	Voir Rec. 3.13 « Activités conjointes avec l'AIEA » ci-dessus.					Complémentaire	Préparatoire
68	Partenariat avec les Nations Unies Faire en sorte que les partenariats de la FAO - accords de collaboration, mécanismes de coordination interinstitutions et interactions avec les organes intergouvernementaux des Nations Unies - contribuent à l'accomplissement de sa mission et donc de celle du système des Nations Unies dans son ensemble (5.3)			Un projet de plan pour les partenariats avec les Nations Unies sera préparé sur la base de la cartographie actuelle de la collaboration au sein du système des Nations Unies. La FAO continuera à jouer un rôle important dans le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de l'examen des mécanismes interinstitutions responsables de la formulation des politiques dans le contexte de la réforme des Nations Unies. Le plan comportera également une étude de la portée d'autres activités conjointes et d'autres arrangements de collaboration avec d'autres partenaires du système des Nations Unies.	15/1/08	30/6/08	En partie		Complémentaire	Préparatoire
69	Partenariats avec les organisations ayant leur siège à Rome Renforcer davantage la coopération avec les trois organisations basées à Rome (5.4)			Un document stratégique conjoint sera préparé afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie plus vaste de partenariat pour la FAO. Le premier projet de ce texte de stratégie de partenariat pour les institutions ayant leur siège à Rome comprendra un rapport du Comité de coordination interinstitutions devant être préparé pour le 1 ^{er} mai 2008.	15/1/08	1/5/08	Non	25	Rép. Dir.	Préparatoire
70		Les trois organisations ayant leur siège à Rome devraient continuer à collaborer pour créer, par fusion, des services communs à Rome y compris, dès que possible, les applications des technologies de l'information et des communications se prêtant à une prise en charge commune comme la plateforme du système de gestion de la bibliothèque et, par la suite, la planification des ressources (5.4.A). Voir également recommandation 8.19.	Organes directeurs Direction générale	UNC: Rapport d'avancement à préparer d'ici fin mai 2008 sur les activités réalisées par le Comité de coordination interinstitutions. Les conclusions de ce rapport comprendront des éléments sur l'administration et la communication et serviront de base pour l'élaboration du document de stratégie sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome. KC: Dans le domaine des SI/TIC, un certain nombre d'activités sont à l'étude pour déterminer s'il est possible et rentable de mener une action commune entre les organismes ayant leur siège à Rome, notamment en ce qui concerne: utilisation mutuelle des sites des autres organismes pour l'entreposage hors site de copies de sauvegarde, téléphonie liée intraréseau, achat commun de différents services (services de consultants ou télécommunications) et central téléphonique commun. S'agissant de services communs de bibliothèque, une étude sera réalisée afin de mieux intégrer les services et systèmes de bibliothèque au sein d'une bibliothèque virtuelle.	1/1/08	1/12/09	En partie	300	Rép. Dir.	Mise en oeuvre Préparatoire
71		Entreprendre - avec l'encouragement des organes directeurs - des efforts plus ambitieux dans le cadre de partenariats stratégiques et programmatiques (5.4.B).	Organes directeurs Direction générale	Les éléments d'un document de stratégie sur la coopération entre les organismes ayant leur siège à Rome seront mis au point avec le FIDA et le PAM au cours du premier semestre 2008. Principales conditions à remplir: travail préparatoire de tous les départements du FIDA et du PAM et approbation par les	15/1/08	1/5/08	Non		Rép. Dir.	Préparatoire

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
72		Définir une stratégie conjointe en matière de communication et de promotion avec le PAM et le FIDA (voir également la recommandation 5.10) (5.4.C). Voir également la recommandation 3.4.	Direction générale	organes directeurs des domaines stratégiques de collaboration. En tant que première mesure visant à mettre au point une stratégie commune de communication, une page web commune sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome sera créée et mise à jour régulièrement par les organismes concernés. Une stratégie conjointe de communication et de promotion sera élaborée, en envisageant d'autres voies de communication et de diffusion des messages clés des organismes basés à Rome.	15/1/08	1/5/08	Non	16	Rép. Dir.	Mise en oeuvre
73	Partenariat avec le GCRAI Mettre au point une coalition véritable pour l'agriculture, le développement durable et la disponibilité et le transfert des connaissances en collaboration avec le GCRAI (5.6)		Direction générale	Suivi de la Réunion de haut niveau FAO-GCRAI tenue en 2007. Parmi les domaines prioritaires identifiés pour une action commune, on peut citer: ressources génétiques, changements climatiques, politiques, renforcement des capacités et appui aux PNSA. D'autres domaines seront envisagés par la suite. Travaux préparatoires pour la formation d'une coalition, moyennant l'intensification des contacts et de la collaboration avec le GCRAI.	1/2/08	1/12/08	En partie	50	Rép. Dir.	Préparatoire
74	Coopération technique aux niveaux national et régional									
75	Former des partenariats dans le contexte des thèmes d'action prioritaires avec certains pays en développement et donateurs pour concentrer l'attention sur les progrès à réaliser dans des secteurs particuliers (3.2)	Dans la mesure du possible, il faudrait se concentrer sur des pays partenaires qui s'engageraient à travailler sur un certain nombre de thèmes en s'efforçant à la fois de mieux utiliser les ressources de la FAO et de rendre positif l'impact pour les pays concernés. Ces travaux coïncideront naturellement avec le cadre national sur les priorités à moyen terme et être alignés le plus possible avec les priorités du système des Nations Unies telles que spécifiées dans le PNUAD. Accorder la priorité aux pays les moins avancés d'Afrique surtout concernant l'éradication de la faim et de la malnutrition et la promotion de la croissance économique et de la création d'emplois.	Direction générale	Une attention/priorité accrue sera accordée à la préparation de cadres nationaux sur les priorités à moyen terme des PMA d'Afrique, en collaboration avec les gouvernements; dans ce contexte, les activités suivantes seront réalisées: mise à jour, préparation de directives, renforcement des capacités, suivi et coordination. Conditions à remplir: disponibilités de ressources, financières et humaines, notamment sur le terrain.	15/1/08	Continu	En partie	500	Rép. Dir.	Mise en oeuvre
76		Le rôle des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme devrait être souligné et fortement intégré avec le principe d'unité d'action au sein du système des Nations Unies retrouvant leur vocation première pour constituer une série évolutive de priorités nationales sur lesquelles la FAO accepte de travailler avec le pays à moyenne échéance. Les cadres seraient conçus sur la base d'un dialogue avec le gouvernement, avec d'autres membres de la communauté internationale et, le cas échéant, avec des interlocuteurs situés en dehors de la sphère étatique. Ils devraient correspondre aux points forts de l'Organisation et être promus par la représentation de la FAO sur le terrain plutôt que par des équipes de planification au siège ou dans les bureaux régionaux (3.2.A)	Direction générale	Dans les huit pays pilotes où ont été réalisés des projets "Unis dans l'action", des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme ont été préparés sous la direction des Représentants de la FAO, avec la participation active des gouvernements, des acteurs non gouvernementaux et des partenaires du développement, et ont été intégrés dans le processus commun. Cette action se poursuivra dans le cadre du PNUAD 2009. Des activités de formation et de préparation d'une programmation commune ont aussi été entreprises.		Continu	En partie	200	Complémentaire	Mise en oeuvre
77		Les équipes régionales et sous-régionales de soutien devraient fonctionner comme une seule entité, fournissant une assistance directe aux pays membres en mettant l'accent sur les domaines où l'Organisation possède un avantage comparatif, notamment dans le domaine normatif. Le programme de travail des équipes serait établi avec les pays de la sous-région concernée. Les membres des équipes cesseraient de faire rapport séparément aux différents départements et divisions techniques (3.2.B).	Direction générale	1) Les cadres d'activités prioritaires pour les Représentants de la FAO et les Bureaux sous-régionaux et les programmes de travail des équipes multidisciplinaires ont été préparés avec les principales parties prenantes; 2) Les groupes techniques, comprenant du personnel du Siège et des bureaux décentralisés, ont été créés pour faciliter l'échange interne d'informations, optimiser la mobilité du personnel technique, encourager l'assimilation de pratiques optimales suggérées par les partenaires et fournir un appui technique aux activités, y compris les activités normatives menées au niveau des pays; 3) La nouvelle circulaire sur les responsabilités et les niveaux hiérarchiques a été mise en application; 4) Des discussions seront entamées sur la poursuite de la décentralisation, y compris sur la possibilité de placer le personnel technique des bureaux régionaux sous l'autorité du RR, tout en maintenant les instructions données par les divisions techniques compétentes.	1/1/08	31/12/08	Entièrement		Rép. Dir.	Mise en oeuvre

Groupe de travail 1: Vision et programmes de la FAO

Calendrier proposé des mesures à effet immédiat prises par le Directeur général

Version 11.1.2008

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (entièrement; en partie; non) (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire (10)
78		Le Programme de coopération technique (PCT) devrait continuer à être un programme axé sur les demandes des pays, dans le contexte des priorités d'ensemble de l'Organisation et des cadres nationaux approuvés sur les priorités à moyen terme. Les fonds devraient être stabilisés à leur part actuelle du budget global et le programme ne devrait pas davantage servir de fonds de réserve que ne le font les autres programmes techniques de la FAO. Des montants indicatifs devraient être attribués à chaque région et les pays concernés devraient en être informés. Pour garantir la souplesse, les restrictions relatives à l'utilisation d'experts internationaux devraient être levées. Les approbations devraient être du ressort du représentant permanent, sans obligation d'en référer au Siège. Les projets du PCT devraient spécifier les résultats recherchés et les effets attendus et ils seraient soumis à des vérifications a posteriori et à des évaluations (3.2.C).	Organes directeurs Direction générale	La réponse de la Direction prévoit la décentralisation des approbations du PCT aux niveaux nationaux, sous-régionaux et régionaux. Réalisations prévues: 1/ entreprendre une analyse du risque et identifier des options viables pour décentraliser les approbations du PCT. 2/ Après la décision de la Direction, préparer un plan de mise en application, comprenant: a) La préparation de procédures simplifiées et d'outils analytiques pour les bureaux appelés à assumer certaines responsabilités de TCOT; et b) élaboration et mise en oeuvre, d'ici la fin de 2008, d'un programme de formation destiné aux bureaux décentralisés. 3/ D'ici mai 2008, examiner les possibilités et les options permettant d'allouer les crédits du PCT sur une base régionale ou nationale, évaluer les capacités des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux d'assumer des fonctions sélectionnées et mettre au point des outils pour le contrôle a posteriori. Conditions à remplir: s'assurer des capacités des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux sur le plan de l'évaluation et de la formulation de projets du PCT. Les organes directeurs devront se mettre d'accord sur les critères retenus pour les allocations indicatives, par région ou pays.	1/1/08	31/12/08	Entièrement		Rép. Dir.	Préparatoire